



Extract of Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Declaration-de-la-LADDH-Oran-sur.html>

Déclaration de la LADDH Oran sur les essais nucléaires français en Algérie

- Lutte de Libération Nationale -

Publication date: dimanche 21 septembre 2014

Description:

La LADDH est persuadée que les victimes des explosions nucléaires de la France au Sahara algérien, n'ont pas besoin que l'on parle d'eux uniquement chaque 13 février, pendant que la France commémore chaque année l'anniversaire de son accession au cercle fermé des puissances nucléaires militaires, alors qu'ils continuent à souffrir quotidiennement, incognito et dans la dénégation totale de reconnaissance des effets fatals des radiations sur leur santé et sur l'environnement.

P/ Bureau National

Déclaration de la LADDH Oran sur les essais nucléaires français en Algérie

Secrétaire National chargé des dossiers spécialisés.

HOUARI Kaddour

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Alger 29/08/2014

Comme chaque année depuis 2009, les Nations Unies marquent le 29 août par une Journée internationale contre les essais nucléaires. A cette l'occasion, la LADDH attire l'attention de l'opinion publique nationale afin qu'elle prenne connaissance de l'ampleur des expériences nucléaires durant la période 1960 à 1966 en Algérie et des effets néfastes qui persisteront à nuire et se transmettront de génération en génération durant les années à venir en Algérie.

La LADDH est persuadée que les victimes des explosions nucléaires de la France au Sahara algérien, n'ont pas besoin que l'on parle d'eux uniquement chaque 13 février, pendant que la France commémore chaque année l'anniversaire de son accession au cercle fermé des puissances nucléaires militaires, alors qu'ils continuent à souffrir quotidiennement, incognito et dans la dénégation totale de reconnaissance des effets fatals des radiations sur leur santé et sur l'environnement.

L'État algérien a tourné le dos aux victimes des essais nucléaires effectués par la France en Algérie. Cet état de fait conduit la LADDH, notamment le membre du bureau national chargé des dossiers spécifiques, en l'occurrence Mr Houari Kaddour, à prendre en charge ce lourd dossier.

La LADDH rappelle qu'il est de notre responsabilité d'exiger que toute la lumière soit faite sur le dossier noir « les expériences nucléaires en Algérie » et connaître la vérité. Ce qui nous permettra de faire face aux effets des explosions, notamment le plutonium répandu dans l'atmosphère avec tous ses effets dangereux pour les milliers d'années à venir.

La LADDH dénonce l'inconscience de la puissance française qui l'a poussée à utiliser comme cobayes, des milliers d'algériens qui étaient sur place : des nomades, prisonniers et même quelques recrues de l'armée française, et ce a fin de mesurer la puissance de ces essais « expériences » et en étudier les effets destructeurs.

Les essais aériens a Reggane et Adrar.

Entre le 13 février 1960 et le 25 avril 1961, la France a réalisé quatre essais nucléaires dans l'atmosphère au-dessus du polygone de tir d'Hammoudia. Les noms de code de ces essais furent Gerboise bleue, Gerboise blanche, Gerboise rouge et Gerboise verte. (La gerboise est un petit rongeur vivant sur les sols sablonneux du désert). Le 13 février 1960, Gerboise bleue développa une énergie équivalente à 4 fois celle de la bombe d'Hiroshima. Le tir du 1er avril 1960, Gerboise blanche fut tiré sur un socle de béton au niveau du sol à une distance très excentrée des installations principales des points zéro. Les deux autres tirs aériens furent tirés au sommet d'une tour métallique d'environ 50 mètres de hauteur.

Les précautions prises pour la protection des personnels militaires et des habitants des palmeraies voisines ont été très sommaires, voire inexistantes. Quelques documents estampillés « secret » permettent d'avoir une idée du mépris des autorités militaires à l'égard de leurs hommes. on peut constater que pour les populations sahariennes de Reggane (environ 40 km d'Hammoudia) et quelques palmeraies encore plus proches des points zéro, la protection était nulle. Aucun abri ou autre bâtiment n'a été construit pour ces populations, tout aussi bien que pour les personnels militaires de la base de Reggane Plateau ou les quelques dizaines de militaires et civils qui restaient sur la base d'Hammoudia pendant les tirs.

Tous les tirs aériens de Reggane ont également permis d'étudier la résistance des matériels militaires (avions,

Déclaration de la LADDH Oran sur les essais nucléaires français en Algérie

véhicules, parties de navires...) à une explosion nucléaire. Des expériences de type « *biologique* » ont également été réalisées sur des animaux (rats, lapins, chèvres) disposés à diverses distances du point zéro. D'autres ont été réalisées sur des mannequins sur lesquels étaient disposés des capteurs de radiations.

Les essais souterrains à In-Eker et à Tamanrasset

La France elle avait décidé du 7 novembre 1961 au 16 février 1966, de réaliser treize tirs souterrains, dont quatre n'ont pas été totalement confinés, les codes des tirs les plus atroces, Agathe, Béryl, Améthyste, Rubis et Emeraude à In-Eker, à 180 km au nord de Tamanrasset, en mai 1962, la région a vécu un accident terrible lors du second essai baptisé au nom de Béryl. Un défaut de confinement de l'explosion à l'intérieur des galeries creusées dans les montagnes de Taourirt Tan Affla et Tan Ataram avait conduit à libérer des éléments radioactifs associés à des scories et des aérosols auxquels une centaine de personnes avaient été exposées. Les parois du mont de Taourirt se fissurèrent en plusieurs pans laissant apparaître sur ses flancs un panache noir qui éructa brutalement son magma de lave radioactive et son souffle de particules toxique dans l'atmosphère .

La LADDH croit que les expériences et les explosions nucléaires au Sahara algérien demeurent un parfait crime contre l'humanité et de ce fait restera imprescriptible donc voué à contraindre leurs auteurs à reconnaître d'abord puis à réparer les dommages constatés .

La souffrance et les conséquences des expériences nucléaires sur l'homme et l'environnement

Aucun scrupule n'a secoué les consciences des militaires malgré leurs connaissances des risques et traumatismes majeurs encourus par une population si proche de l'épicentre, ayant déjà une idée après les centaines de milliers de victimes à Hiroshima et Nagasaki. Au contraire, selon les nombreux témoignages, ces militaires ont poussé la barbarie à l'extrême en exposant 40.000 habitants entre sédentaires et nomades, éparpillés par communautés d'au moins 150 prisonniers algériens auraient servi de "cobayes" étant de voir les effets des radiations sur ces cobayes humains et dont les restes vivants auraient été transférés en France aux fins de recherches, ils étaient ligotés à des poteaux à environ 1 km de l'épicentre, l'objectif « *scientifique* » étant de voir les effets des radiations sur ces cobayes humains, contredire les déclarations officielles des différents responsables français selon lesquelles les régions où les essais nucléaires français ont eu lieu ne connaissaient aucune espèce de vie démontre que le représentant français auprès des Nations unies a menti à l'opinion publique internationale en 1957 lorsqu'il a déclaré que la France allait effectuer tous ses essais nucléaires dans des zones sans vie.

Les effets des essais nucléaires, atmosphériques à Reggane et souterrains à Tamanrasset, continuent à se faire ressentir avec des pathologies caractéristiques des radiations.

D'ailleurs les autorités françaises ont simplement et délibérément enterré les gros engins dans le sable pour cacher ces crimes sans le moindre respect de conditions et critères requis dans ce genre d'activités et même sans laisser la cartographie. Quant à certains équipements légers abandonnés sur place, ils ont été récupérés par les habitants, ignorant la dangerosité de ce matériel contaminé et radioactif.

L'aspect criminel de ces essais nucléaires par le colonisateur, et qui constituent une violation des droits de l'homme et des exigences de la préservation de la nature. Et les dangers qu'ils représentent, se manifestent aujourd'hui sous forme de malformations congénitales visibles sur les visages et les corps de nos citoyens habitants dans ces zones.

Aujourd'hui de nombreuses études montrent que les populations de Reggane et d'In Ekker à Tamanrasset souffrent encore des effets de ces essais qui ont coûté la vie à des milliers de personnes et engendré des maladies graves. A Reggane où les essais ont été atmosphériques et ont couvert une vaste zone non protégée, selon les médecins,

l'exposition aux radiations ionisantes provoque plus de 20 types de cancer (cancers du sein, de la thyroïde, du poumon, du foie, du côlon, des os, etc.). Notamment, les leucémies dépassent de manière sensible la moyenne dans la région et des malformations aussi bien pour les adultes, les enfants et même les fœtus. L'on peut constater également, des cas de malformations chez les nouveaux-nés et une baisse de fertilité des personnes. C'est aussi le cas de cécité chez ce vieillard qui raconte comment la lumière de l'explosion a brûlé ses yeux. L'une des choses qui nous a frappés à Reggane est le nombre de malades mentaux. Des familles entières sont affectées, sans parler des lésions de la peau, des stigmates physiques et des paralysies partielles, ainsi que d'autres phénomènes sur lesquels les médecins n'arrivent pas à mettre de mots.

L'impact sur l'environnement

Les effets dévastateurs de ces essais consistent dans la radioactivité et la pollution qui a ravagé tout l'écosystème de la région et même des pays voisins. D'après les habitants de la région Reggane Avant les explosions, les terres du Touat et du Tidikelt étaient très fertiles, si l'on se fie aux récits des anciens ; on y cultivait des céréales, des dattes, des lentilles, des primeurs de qualité et en quantité. On y trouvait des cheptels et des animaux de toutes espèces comme la gazelle, le fennec, le mouflon, des oiseaux et des rapaces de tous genres, etc. Tout cela a disparu.

Il est reconnu que les essais atmosphériques en particulier se sont avérés très polluants en irradiant le sol algérien tout en causant un grave préjudice écologique et un appauvrissement de la faune et de la flore, avec la disparition de nombreux reptiles et d'oiseaux, y compris migrateurs dont témoignent encore les roches noires et les terres brûlées où aucune végétation ne pousse.

En référant à une enquête menée par des experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique, lors d'une visite sur le site des essais, les 16 et 17 novembre 2007, les experts ont mentionné « *nous avons découvert trois cages contenant les restes d'animaux qui étaient exposés aux essais nucléaires de Hamoudia* »

Ce qui est constaté dans la région de Tamanrasset à 150 km du site d'In Ekker c'est la disparition de l'eau potable qui pourrait avoir un lien avec le site atomique, les explosions causant des déplacements tectoniques, voire des séismes.

Cinquante quatre ans après les essais nucléaires, la persistance de la menace radioactive pèse toujours non seulement sur une large zone où les expériences ont eu lieu, mais également très loin avec des possibilités de contamination à plus de 1500 kilomètres des régions des essais. Même les retombées radioactives se sont étendues à toute l'Afrique de l'Ouest, au sud-est jusqu'à la Centrafrique, ainsi qu'au nord, sur la côte espagnole et la Sicile, en référence à la carte qui a été déclassifiée en avril 2013 dans le cadre des procédures judiciaires déclenchées par des victimes des essais.

La LADDH veut que les opinions publiques nationales et internationales prennent connaissance des effets néfastes des essais nucléaires qui persisteront à nuire durant les milliers d'années à venir .

La LADDH est persuadée que l'aspect criminel de ces essais nucléaires par le colonisateur, constituent une violation des droits de l'homme et des exigences de la préservation de la nature et les dangers qu'ils représentent, se manifestant aujourd'hui sous forme de malformations congénitales visibles sur les visages et les corps de nos citoyens habitant dans ces zones.

La LADDH dénonce le fait qu'aucune information précise n'ait été rendue publique pour ce qui concerne les travaux de la commission mixte franco-algérienne mise en place en 2007. Tant du côté des responsables français que de

Déclaration de la LADDH Oran sur les essais nucléaires français en Algérie

ceux du côté algérien, il n'y a pas de volonté politique de voir ce dossier aboutir. Ce qui confirme que la France est entrain jouer ses intérêts dans un pays dirigé par un pouvoir qui joue sa survie.

La LADDH pose trop de questions encombrantes sur le tabou qui a entouré le dossier et les nombreux points obscurs de l'histoire des essais nucléaires en Algérie .

- d'après le ministre des Moudjahidine, Mohamed Chérif Abbés. et plusieurs chercheurs et historiens notamment M. Amar Mansouri, chercheur à l'Institut d'études nucléaires d'Alger « lors des explosions atmosphériques 150 prisonniers Algériens récupérés des prisons de Sidi Bel Abbés auraient été utilisés comme "cobayes humains, ils étaient accrochés à des poteaux à proximité du lieu de l'explosion pour étudier le comportement de l'homme lors d'une explosion atomique.

Le nombre d'Algériens détenus dans l'ouest du pays et condamnés a mort par les tribunaux spéciaux des forces armées françaises. Certains condamnés à mort n'ont pas été exécutés dans les prisons, mais ils avaient été transférés pour ne plus réapparaître. Ils avaient, selon eux, été livrés à l'armée. Après consultation des registres des exécutions judiciaires, il n'apparaît aucune trace de leur exécution et encore moins de leur libération. Le même sort a été réservé à d'autres personnes ayant été internées dans des camps de concentration »

la LADDH évoque qu'un témoignage d'un légionnaire, d'origine allemande, recueilli par le cinéaste René Vautier et des premières photos de mannequins publiées dans un dossier du Canard enchaîné après une étude iconographique, de certaines de ces photos par les médecins légistes ; a permis de constater que la position des soi-disant mannequins ressemblait étrangement à des corps humains enveloppés de vêtements.

Selon les médecins et notamment les médecins légistes, à l'effet de faire le rapprochement des corps exposés avec de véritables corps humains dans la même position (tête, bras, jambes, bassin, buste,) etc .

Les résultats ont été concluants : il s'agit bien de corps humains (même le poids a été déterminé) et leur mort était certaine .

En 2005, la question a été posée aux autorités françaises qui ont d'abord répondu qu'il s'agissait uniquement de mannequins et de rien d'autre, pour tester les habillements face aux essais. Après insistance des Algériens, les autorités françaises ont rétorqué que « *s'il y avait des corps à la place des mannequins, il faut se rassurer que les corps étaient sans vie.* »

Le témoin légionnaire allemand affirmait avoir reçu instruction, juste avant l'explosion, d'aller récupérer dans des prisons et des camps de concentration 150 Algériens qui devaient être utilisés comme cobayes juste au point zéro .

Il les a effectivement fait venir, il les a remis aux supérieurs hiérarchiques, mais il ne les a plus jamais revus. Ce légionnaire a été affecté ailleurs en 1961 .

Le 14 février 2007, le quotidien Le Figaro cite une étonnante réponse à l'interpellation des Algériens faite par le responsable de la communication du ministère de la Défense, Jean-François Bureau : « *Il n'y a jamais eu d'exposition délibérée des populations locales* ». Il s'agit, selon lui, d'une légende entretenue par la photo d'une dépouille irradiée exposée dans un musée d'Alger. « *Seuls des cadavres ont été utilisés pour évaluer les effets de la bombe* », ajoute-t-il.

Cette réponse du porte-parole du ministre de la Défense pose encore plus de questions qu'elle n'apporte

Déclaration de la LADDH Oran sur les essais nucléaires français en Algérie

d'éclaircissements. Quels sont ces cadavres ? D'où venaient-ils ? Quelle est la cause du décès de ces personnes ? Quels enseignements ont été tirés de cette exposition de cadavres humains à la bombe.

La LADDH pense que l'exposition directe, par la France, de prisonniers dans l'expérience nucléaire constitue "une flagrante violation de la convention de Genève relative aux prisonniers de guerre et à leur traitement."

La LADDH s'étonne que les travailleurs Algériens et des appelés français aient été exposés sciemment aux explosions sans protection alors que des personnalités présentes ont bénéficié de combinaisons et de masque anti-gaz. Selon les données « **24 000 civils et militaires ont été utilisés dans ces explosions sans compter la population de la région qui dépasse 20.000 habitants.** »

La LADDH dénonce certains articles, gardés jusque-là secrets, des accords d'Evian, les négociations qui ont duré du 20 mai 1961 au 19 mars 1962, ne pouvant en aucun cas mettre en cause la responsabilité française.

Le Parti FLN a accepté, dans le cadre d'« annexes secrètes », que la France puisse utiliser des sites sahariens pour des essais nucléaires, chimiques et balistiques pendant cinq années supplémentaires. Onze essais se sont ainsi déroulés après l'Indépendance du 5 Juillet 1962 et ce, jusqu'en février 1966.

La loi française d'indemnisation des victimes irradiées par les essais nucléaires français.

La Loi du 5 janvier 2010, la loi Morin, relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, demeure de portée fort limitée au regard de son champ d'application et ne répond aucunement aux revendications algériennes quant aux droits des populations sahariennes.

- Les populations nomades ou les personnes ne pouvant pas apporter une attestation de leur résidence ou de leur séjour dans ces centres militaire ou les zones qui leur sont périphériques ce que la qualité de victime est conférée exclusivement aux personnes ayant résidé ou séjourné dans les centre de Reggane et de Tan Affella près d'In Ekker ou dans les zones dites périphériques à ces centres .
- Pis encore, fixant même des périodes de présence limitées entre le début et la fin des expérimentations, tout se passe comme si les émanations radioactives pouvaient s'arrêter subitement au 31 décembre 1967 et ne pouvaient atteindre les mêmes personnes ayant résidé ou séjourné dans son rayon d'action au lendemain de cette date butoir .
- la loi Morin ne semble pas vouloir également évoquer l'épineuse question des atteintes à l'environnement, causées par les explosions nucléaires, à travers des dispositions législatives et réglementaires.
- La loi Morin sur l'indemnisation des victimes des essais nucléaires demeure de portée fort limitée au regard de son champ d'application et ne répond aucunement aux revendications algériennes quant aux droits des populations sahariennes .

La LADDH considère que cette Loi, la loi Morin du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français , comme une véritable gifle a l'Etat algérien ainsi qu'aux associations des victimes qui, depuis maintenant 08 ans, se sont battues et se battent encore pour une loi de réparation et de justice à l'égard des victimes militaires, civiles, algériennes, polynésiennes et françaises, d'ailleurs le gouvernement algérien a oublié aussi vite cette fameuse loi du 23 février 2005 qui est « profondément mensongère », quand elle prétend que la colonisation n'a eu que des « aspects positifs » , sans oublier une autre loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, stipulant que ne peuvent être communiquées les archives ayant rapport aux armes nucléaires, biologiques et chimiques, a été votée pour couvrir des faits condamnables et peu honorables .

Déclaration de la LADDH Oran sur les essais nucléaires français en Algérie

La LADDH affirme que pour que vérité et justice soient obtenues pour l'ensemble des victimes de ces essais, il est légitime et indispensable de s'interroger sur les raisons de la persistance de ce discours officiel français vantant leur quasi-innocuité. S'agit-il encore de couvrir quelques anciens dirigeants, politiques, civils ou militaires, qui portent la responsabilité d'avoir exposé sciemment aux risques de contamination radioactive leurs personnels et les populations vivant dans l'environnement des zones d'essais au Sahara .

La LADDH pense que la question aujourd'hui n'est point une affaire d'indemnisation des victimes irradiées par les essais nucléaires français de Reggane, mais plutôt celle de la reconnaissance des crimes commis contre des populations innocentes et leur pays, et de la réhabilitation d'une région meurtrie dans les tous les secteurs .

La LADDH relève par ailleurs, que l'état algérien ne soutient pas vraiment les initiatives de ces associations. Il se comporte comme s'il avait une part de responsabilité, alors que les revendications des victimes devraient être relayées par les pouvoirs publics. Que nous cache-t-on encore, après les révélations selon lesquelles l'armée française a procédé à l'expérimentation d'armes chimiques ? Et que surtout, tout comme les essais nucléaires, elles se sont poursuivies bien après l'indépendance. A ce jour ces informations n'ont officiellement pas été démenties.

Il faut aussi rappeler que dans les Accord d'Evian, dans la déclaration de principes relative aux questions militaires, il est précisé (article 32) que l'Etat français était responsable et prendrait en charge tout dommage causé.

Pour La LADDH la solution à cette situation réside :

- - La LADDH estime qu'il incombe à la France toute la responsabilité des séquelles de ces crimes nucléaires, malgré ses tentatives, par tous les moyens, d'imposer le black-out sur le dossier, prétextant, d'un côté, l'incompétence de la communauté internationale à traiter cette question et, de l'autre, en entourant le sujet de confidentialité et en dressant des obstacles à l'accès des chercheurs aux documents et archives français .
- - Il est temps pour l'Algérie d'utiliser ses armes juridiques pour arracher son droit à la France .
- - Le LADDH a également souligné l'importance pour l'état Algérien de créer des mécanismes judiciaires et administratifs appropriés pour examiner les plaintes des violations des droits de victimes .
- - L'État algérien doit interpeler le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève en demandant une mission du rapporteur spécial du HRC aux Zones d'essais Nucléaires .
- - la France a tout à fait ignoré le volet environnement qui demeure un point important dans les lois internationales.
- - La réhabilitation des sites d'essais nucléaires, conformément à la législation internationale.
- - Accélération des négociations afin d'aboutir à une convention bilatérale algéro-française en vertu de laquelle la France prendrait en charge les victimes et réparerait, entre autres, les dommages occasionnés à l'environnement.
- - La LADDH suggère également que la question soit entendue et traitée par la cour internationale de justice.
- - La France doit offrir à tout demandeur d'indemnisation ou à ses ayants droit la possibilité de consulter ou d'obtenir de l'administration une copie conforme provenant des archives afférentes aux essais nucléaires français réalisés dans le Sahara algérien de 1960 à 1966.
- - La LADDH exige que la France doit faciliter les démarches de ceux qui se considèrent comme victimes

Déclaration de la LADDH Oran sur les essais nucléaires français en Algérie

potentielles de ces essais, et ce, quelle que soit leur nationalité, pour faire valoir leurs droits.

A cet effet la LADDH charge Mr Houari Kaddour. Membre du bureau national chargé des dossiers spécifiques de coordonner toutes les actions afférentes à ce dossier avec les associations des victimes nucléaires, notamment les :- Association du 13 février 1960 - Association Amal - Association Taourirt .

La LADDH appelle la société civile à la conjugaison des efforts de toutes les parties, notamment : Associations des victimes, chercheurs, historiens, juristes, médecins, pour élaborer un dossier complet sur la question, à travers l'ouverture d'un débat approfondi criminalisant le colonisateur français, l'obligeant à reconnaître ses crimes odieux contre les enfants du peuple algérien et le contraignant à leur accorder réparation morale et matérielle .

La Laddh interpelle le Haut-commissariat aux Droits de l'homme de l'ONU en demandant une mission du rapporteur spécial du HRC aux zones d'essais nucléaires.

La LADDH exige du gouvernement français, la communication des documents déclassifiés au 21 mars 2013 concernant les essais au Sahara.

A la lumière de ces données et informations, la LADDH a décidé d'émettre certaines recommandations afin de limiter les dégâts :

- - Ouverture des archives militaires et cesser de se protéger derrière le secret-défense sur les essais nucléaires dans le sud du Sahara (algérien) dans les années 1960 et 1960.
- - Reconnaissance par la France de cet acte qualifié comme un crime contre l'humanité .
- - L'armée française doit nous remettre les archives et cesser de se protéger derrière le Secret-défense .
- - Création d'un pôle d'observation des différents sites ayant servi aux essais nucléaires comme ce fut le cas pour l'Angleterre et ses sites en Australie .
- - La France a à assumer sa responsabilité en aidant à nettoyer les sites contaminés, à la décontamination du sol et des nappes souterraines, qui constituent une bombe à retardement faisant peser une grande menace sur la santé publique, ainsi qu'à la création d'une structure de santé spécialisée dans le traitement des maladies cancéreuses causées par la radioactivité.
- - Il est impératif de demander à la France l'ouverture des archives françaises, la remise des rapports médicaux établis par les médecins français ainsi que les cartes d'enfouissement, sans oublier de financer le centre de diagnostic et la prise en charge totale des malades.
- - La mise en place d'un registre du cancer dans les régions d'Adrar, Tamanrasset et Béchar.
- - La LADDH demande au gouvernement Algérienne une meilleure prise en charge des personnes irradiées, la création d'une structure spécialisée de dépistage et de traitement, en vue d'épargner aux victimes de la radioactivité nucléaire les déplacements, sur plus de 1.500 km, vers les centres spécialisés du nord du pays.
- - Création de centres médicaux spécialisés dans la médecine nucléaire, la sélection des personnes atteintes, le traitement des déchets nucléaires. .
- - La LADDH exige que la France doit faciliter les démarches de ceux qui se considèrent comme victimes potentielles de ces essais, et ce, quelle que soit leur nationalité, pour faire valoir leurs droits.

Déclaration de la LADDH Oran sur les essais nucléaires français en Algérie

- - Les victimes des essais nucléaires soient entendues et que des réparations soient prises ? la mesure du préjudice subi dans leur santé.
- - L'Algérie doit acquérir la technologie de décontamination de la radioactivité.
- - La mise en place d'une commission scientifique afin de mener des études approfondies et des analyses concernant les personnes et l'environnement.
- - Mettre des projets de développement au niveau des régions touchées .

P/ Bureau National

Secrétaire National chargé des dossiers spécialisés.

HOUARI Kaddour